

LES TRANSPORTS SCOLAIRES, UNE PRIORITÉ POUR LA RÉGION NORMANDIE



BONUS TRANSPORT

Tous les élèves abonnés au transport scolaire peuvent bénéficier d'un aller-retour gratuit par week-end sur les lignes régulières de leur département. Cet avantage est aussi valable durant les «petites» vacances scolaires, à raison d'un aller-retour gratuit par semaine.

hors vacances d'été



Retrouvez l'info du réseau régional sur l'application **Nomad Car Normandie** téléchargeable gratuitement.



POUR VOYAGER EN TOUTE SÉCURITÉ !

- J'arrive 5 minutes avant l'horaire de mon car.
- Je présente/valide mon titre de transport et j'attache ma ceinture.
- Je respecte les autres et le matériel.
- Je reste assis jusqu'à l'arrêt complet du car.
- Je respecte le protocole sanitaire en vigueur en fonction des décisions gouvernementales.

(1) sur la base du budget et des effectifs 2021-2022

TARIFS ANNUELS (2)



Majoration de 20€ du prix de l'abonnement à compter du 1^{er} août 2022.

Retrouvez le règlement régional des transports scolaires sur nomad.normandie.fr

DES AIDES POUR LES FAMILLES LES PLUS MODESTES

- Un abonnement demi-tarif pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est égal ou inférieur à 500€/mois (sur justificatif)
- Un paiement en 4 fois sans frais (en ligne avec une carte bancaire)
- Une mobilisation du fonds social régional pour les lycéens
- Des aides versées par des communes ou communautés de communes pour couvrir partiellement ou totalement l'abonnement scolaire

(2) Elèves domiciliés en dehors de la Normandie empruntant les transports scolaires normands, sans accord entre les 2 Régions : 300 €

(3) Elèves domiciliés dans le Calvados : 40 € pour l'année scolaire 2022-2023 / 60 € pour 2023-2024